



Charte d'Ethique de l'Ingénieur

L'ingénieur dans la société

- ♦ L'ingénieur est un citoyen responsable assurant le lien entre les sciences, les technologies et la communauté humaine ; il s'implique dans les actions civiques visant au bien commun.
- ♦ L'ingénieur diffuse son savoir et transmet son expérience au service de la Société.
- ♦ L'ingénieur a conscience et fait prendre conscience de l'impact des réalisations techniques sur l'environnement.
- ♦ L'ingénieur inscrit ses actes dans une démarche de "développement durable".

L'ingénieur et ses compétences

- ♦ L'ingénieur est source d'innovation et moteur de progrès.
- ♦ L'ingénieur est objectif et méthodique dans sa démarche et dans ses jugements. Il s'attache à expliquer les fondements de ses décisions.
- ♦ L'ingénieur met régulièrement à jour ses connaissances et ses compétences en fonction de l'évolution des sciences et des techniques.
- ♦ L'ingénieur est à l'écoute de ses partenaires; il est ouvert aux autres disciplines.
- ♦ L'ingénieur sait admettre ses erreurs, en tenir compte et en tirer des leçons pour l'avenir.

L'ingénieur et son métier

- ♦ L'ingénieur utilise pleinement ses compétences, tout en ayant conscience de leurs limites.
- ♦ L'ingénieur respecte loyalement la culture et les valeurs de l'entreprise et celles de ses partenaires et de ses clients. Il ne saurait agir contrairement à sa conscience professionnelle. Le cas échéant, il tire les conséquences des incompatibilités qui pourraient apparaître.
- ♦ L'ingénieur respecte les opinions de ses partenaires professionnels. Il est ouvert et disponible dans les confrontations qui en découlent.
- ♦ L'ingénieur se comporte vis-à-vis de ses collaborateurs avec loyauté et équité sans aucune discrimination. Il les encourage à développer leurs compétences et les aide à s'épanouir dans leur métier.

L'ingénieur et ses missions

- ♦ L'ingénieur cherche à atteindre le meilleur résultat en utilisant au mieux les moyens dont il dispose et en intégrant les dimensions humaine, économique, financière, sociale et environnementale.
- ♦ L'ingénieur prend en compte toutes les contraintes que lui imposent ses missions, et respecte particulièrement celles qui relèvent de la santé, de la sécurité et de l'environnement.
- ♦ L'ingénieur intègre dans ses analyses et ses décisions l'ensemble des intérêts légitimes dont il a la charge, ainsi que les conséquences de toute nature sur les personnes et sur les biens. Il anticipe les risques et les aléas; il s'efforce d'en tirer parti et d'en éliminer les effets négatifs.
- ♦ L'ingénieur est rigoureux dans l'analyse, la méthode de traitement, la prise de décision et le choix de la solution.
- ♦ L'ingénieur, face à une situation imprévue, prend sans attendre les initiatives permettant d'y faire face dans les meilleures conditions, et en informe à bon escient les personnes appropriées.



Charte d’Ethique de l’Ingénieur

Préambule

AG CNISF 12 mai 2001

Devenues de plus en plus puissantes les techniques apportent de grandes avancées dans la vie quotidienne, dans le devenir de notre société et de son environnement; mais elles sont aussi porteuses du risque de fortes nuisances.

Par ailleurs, tandis que leur complexité les rend difficilement compréhensibles, et que le pouvoir de l’information s’accroît, la désinformation peut conduire l’opinion publique à des sentiments exagérés de sûreté, à des psychoses sans fondement, à des peurs irraisonnées.

Les ingénieurs ont à assumer, en conséquence, un rôle essentiel et double dans la société, d’abord dans la maîtrise de ces techniques au service de la communauté humaine, et aussi dans la diffusion d’informations sur leurs possibilités réelles et sur leurs limites, et dans l’évaluation des avantages et des risques qu’elles engendrent.

Du fait des caractéristiques propres à l’exercice de leur métier, les ingénieurs ont un comportement empreint de rigueur; il devient de plus en plus impératif qu’ils clarifient et explicitent les repères qui servent de référence à ce comportement.

C’est pourquoi le Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France s’est doté d’une Charte d’Ethique. Cette Charte doit être considérée comme la profession de foi de tous ceux qui figurent dans le Répertoire Français des Ingénieurs créé par le CNISF.

Référence pour les ingénieurs, la Charte aidera les élèves-ingénieurs à se préparer à l’exercice de leur métier. Elle permettra que les valeurs qui guident les ingénieurs soient mieux comprises de tous.

La Charte annule et remplace l’ancien "code de déontologie" du CNISF.

L’appellation "code de déontologie" sera désormais réservée à des documents qui définissent les comportements professionnels corrects dans chacun des métiers d’ingénieurs et dont le non-respect pourrait entraîner l’application de sanctions.

Le CNISF remercie par avance tous ceux qui, par leurs interventions, contribueront à faire connaître la Charte, à la faire respecter, à la faire vivre et à la faire progresser.